



REMERCIEMENTS



La vie d'une Mairie, n'est pas toujours de tout repos, alors quand les habitants se joignent à nos efforts pour améliorer la vie du village, c'est toujours un plaisir.

Ainsi, nous tenons à remercier, Monsieur et Madame Cramard pour le don de l'orgue de l'église Saint Germain d'Auxerre, de Marles en Brie.

Également, un grand merci à Monsieur et Madame L'Hopitault pour le prêt de leur terrain pendant les travaux rue d'Ourceaux.

Enfin, merci à Arts Traiteur pour le don de boissons pour le MARLATHON sans oublier tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la grande journée festive « Marles en Fête » qui s'est déroulée le 8 septembre dernier. Tous ces gestes et toutes les attentions positives que vous portez à la vie de la commune de Marles-en-Brie, sont autant d'éléments qui permettent à mieux vivre ensemble.

TRAVAUX À L'EXTREMITÉ DE LA RUE D'OURCEAUX : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION – ÉCLAIRAGE PUBLIC – COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, communications téléphoniques (câbles Orange et Fibre Optique) et d'éclairage public, à l'extrémité de la rue d'Ourceaux, débuteront le **1^{er} octobre 2018**.

Les travaux de génie civil dureront de 4 à 5 semaines jusqu'à la mi-novembre environ, du lundi au vendredi, de 8 h. à 17 h.

TRAVAUX :

Le Syndicat départemental d'éclairage public de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.), est maître d'ouvrage délégué pour le réseau d'éclairage public et maître d'œuvre pour le réseau électrique basse tension.

Le S.D.E.S.M. assure le suivi des travaux qui seront réalisés par l'entreprise STPEE et qui consisteront en l'ouverture d'une tranchée sur la chaussée et/ou le trottoir, en fonction de l'implantation existante, des réseaux d'eaux potables et d'assainissement des eaux usées et du positionnement des canalisations de gaz.

Le montant des travaux, à la charge de la commune, s'élève à 107 000 € T.T.C.

Le S.D.E.S.M. subventionne ces travaux à hauteur de 123 746 €.

Le département de Seine-et-Marne subventionne l'enfouissement des réseaux de communication électronique au titre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.), à hauteur de 18 865,23 €.

COÛT DES TRAVAUX – SUBVENTIONS :

Le coût des travaux est estimé au total à 249 605 € :

- Dissimulation des réseaux électriques basse tension : 110 933 € H.T.
- Implantation de 10 candélabres : 73 991 € T.T.C.
- Dissimulation des réseaux téléphoniques et fibre optique : 64 681€ T.T.C.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT :

Pendant la durée des travaux de génie civil, et au fur et à mesure de l'avancée de ceux-ci, la circulation des véhicules sera interdite, entre 8 h. et 17 h.

Le stationnement sera également interdit de chaque côté de la voie. Les véhicules devront être stationnés dans les propriétés.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE – CLASSEMENT EN AGGLOMÉRATION LIEUDIT LA CROIX SAINT PIERRE



Les travaux d'aménagement de la voirie, avec un busage partiel des fossés pour réaliser des trottoirs, le classement en agglomération, et la création de chicanes, au lieudit de la Croix Saint Pierre débuteront le **15 octobre 2018**. Les travaux dureront environ 4 semaines jusqu'à la mi-novembre, du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 17 h.

TRAVAUX :

L'entreprise Lefebvre Ile-de-France, agence de Chelles, réalisera les travaux d'aménagement de la voirie. Le cabinet Greuzat assure la maîtrise d'œuvre et le suivi du chantier.

La portion de la voie communale, au niveau du lieudit sera classée en agglomération et **la vitesse sera de facto limitée à 50 km/h**. Pour des raisons techniques et réglementaires, les deux ralentisseurs seront supprimés et seront dans un premier temps, environ 3 mois, remplacés par des chicanes provisoires, matérialisées par des séparateurs modulaires de voie dont le positionnement pourra être changé en fonction de la circulation. À l'issue de ces 3 mois, les chicanes seront créées définitivement.

COÛT DES TRAVAUX – SUBVENTIONS :

Le coût des travaux de réhabilitation de la voirie de la Croix Saint Pierre est estimé à 105 000 € TTC.

Ce projet est subventionné par le département de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.), à hauteur de 35 000 € et au titre des produits des amendes de police pour 2 500 €. Ce dernier montant n'est pas définitif.

CIRCULATION :

Pendant la durée des travaux la circulation des véhicules sera :

- Alternée au moyen de feux tricolores ou de panneaux K 10, du 15 au 24 octobre 2018,
- Interdite, du 22 octobre au 2 novembre 2018, y compris la nuit. Un itinéraire de déviation sera mis en place.

TIMBRES FISCAUX – TIMBRES AMENDE



TIMBRE FISCAL – TIMBRE AMENDE PAPIER

Vous pouvez acheter un timbre fiscal dans un bureau de tabac si ce commerce le propose.

Le timbre fiscal peut être acheté dans certains services en charge des impôts : centres des finances publiques, trésoreries ou services des impôts des entreprises (S.I.E.).

Avant de vous déplacer, renseignez-vous auprès de ce service pour savoir s'il vend des timbres fiscaux.

Pour information, la Trésorerie de Rozay-en-Brie ne vend plus de timbres amende, ni de timbres fiscaux.

TIMBRE FISCAL – TIMBRE AMENDE

Le timbre fiscal peut être acheté en ligne (timbre dématérialisé ou électronique),

Le timbre électronique peut être délivré sur 2 supports : (<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>)

- Un document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande,
- Un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Attention :

Il n'est pas possible d'acheter un timbre fiscal électronique dans les services en charge des impôts. Toutefois, dans certains services, des bornes en libre-service permettent d'en acheter en ligne.

Où s'adresser ?

Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...) : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

À savoir :

Pour demander le remboursement d'un timbre fiscal, suite à une erreur de montant par exemple, il convient de prendre contact avec votre service des impôts.

CABINET INFIRMIER



La Mairie vous informe que le cabinet des infirmières situé actuellement 2 place de Mairie déménage. Au 1^{er} octobre 2018, il se situera 2 rue du Presbytère, dans le cabinet médical.